



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Contrôle et contentieux

Question écrite n° 50516

Texte de la question

M. Raymond Marcellin expose à M. le ministre de l'économie et des finances le cas suivant : lors du rachat d'une entreprise par ses salariés, l'administration fiscale a remis en cause les exonérations fiscales consenties. Le Directeur départemental des Impôts a, par la suite, renoncé aux redressements notifiés. Les sociétaires souhaiteraient savoir si une telle décision du Directeur doit être motivée et si elle est susceptible de recours.

Données clés

Auteur : [M. Marcellin Raymond](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50516

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1842